



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DECISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement adhésion association Prévention et Santé au Travail de la Loire (PSTL 42)

Le Maire de BRIENNON (Loire),

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 déléguant au Maire certains de ses pouvoirs,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'association Prévention et Santé au Travail de la Loire (PSTL 42) en signant une nouvelle convention avec cette association,

ARRÊTE

Article 1 : L'adhésion à l'association Prévention et de Santé au Travail de la Loire (PSTL 42) est renouvelée à compter de ce jour.

Article 2 : La proposition de convention d'adhésion, annexée à la présente décision, est acceptée et sera signée par Monsieur le Maire en tant que représentant de la commune de Briennon.

Article 3 : Lors de sa prochaine réunion, le Conseil Municipal sera tenu informé de la présente décision, qui sera exécutoire après sa transmission à la Sous-Préfecture de Roanne et sa publication. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BRIENNON, le 3 février 2023.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Publié sur Internet le 17 mars 2023